**PROCES VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE DU 10 SEPTEMBRE 2021**

Il y a 70 clubs présents, 9 qui sont représentés et trois clubs absents, à savoir Orp, Renaissance et Viamont.

Il y aura donc 165 voix administratives et 464 voix sportives pour cette assemblée.

1. **Mot de bienvenue et introduction à l’assemblée générale** :
* L’assemblée générale est un peu particulière puisqu’un seul représentant par club était autorisé à participer à cette assemblée (mesures covid obligent).
* Une minute de silence pour tous les pongistes décédés durant ces deux dernières saisons, que ce soit des dirigeants ou des joueurs.
* Cette saison sera, du moins on l’espère, une saison complète et qui intervient après une saison avortée par la Covid.
* Elle s’annonce aussi spéciales car les normes toujours imposées pour la covid peuvent être différentes selon les régions ou les prescriptions particulières imposées par les propriétaires des locaux (écoles, administrations communales ou autres).
* Des clubs ont également été sinistrés suite aux inondations du mois de juillet, nous vous demandons une sportivité sans limites vis-à-vis de ceux-ci.
* Deux nouveaux clubs nous rejoignent, il s’agit de Trois Ponts et d’Ougrée.
* Si à l’heure actuelle, l’aile francophone enregistre une perte de 10% de ses affiliés par rapport au même moment en 2019 (dernière saison complète), la province accuse -3%.
* Enfin, il ne faut pas oublier que pour le sport en intérieur et les cafeterias, des détecteurs de CO2 sont obligatoires.
1. **Présentation des comptes** :
* Les documents comptables ont été envoyés aux clubs avant l’assemblée générale afin que ceux-ci puissent en prendre connaissance.
* Luc Meyers donne les explications concernant les chiffres des différents postes et rappellent que les amendes relatives au manque d’arbitre dans les clubs ont été supprimées suite à la saison incomplète. Il souligne aussi que 5000 euros ont été ristournés vers les clubs et ce au prorata des affiliés par club. Cette somme est prélevée sur le boni enregistré durant l’exercice comptable 2019-2020.
* Pour la saison 2020-2021, uniquement les amendes des 4 ou 5 journées disputées ont été comptabilisées aux clubs. Il n’y a pas eu de frais de fonctionnement au niveau des différentes commissions. La province a aussi participé à hauteur de 2.90€ dans les 22.69€ par affilié, reçus de l’aile francophone. Ce qui fait une sortie de caisse de 8.302 euros.
* La décharge aux vérificateurs aux comptes est approuvée à l’unanimité.
* L’approbation des comptes 2019-2020 et 2020-2021 est également faite à l’unanimité.
* La décharge aux membres du comité provincial est faite à l’unanimité – 1 voix.
* L’approbation du budget 2021-2022 est également faite à l’unanimité.
* Les vérificateurs aux comptes de la saison écoulée sont reconduits pour une année supplémentaire.
1. **Nomination au CP Liège** :

Caroline Blétard secrétaire de l’Astrid a déposé sa candidature pour entrer au comité provincial.

Cette candidature est soumise au vote de l’assemblée. Caroline Blétard est élue pour un mandat d’un an au comité provincial avec 131 voix positives sur 139 voix exprimées.

Le mandat est d’une durée d’un an, en effet tout le comité provincial sera sortant et rééligible en fin de la saison.

1. **Interclubs** :
* Suite à la dernière saison blanche, cette nouvelle saison sera marquée par le fait qu’il n’y a pas eu de montants ni de descendants par rapport à la saison précédente
* 28 équipes ont été brulées de la 1P à la 5P, d’où les nombreuses séries avec des Bye. Ces différents Bye ont été répartis de façon équitable dans les séries.
* Suite à ces nombreuses équipes brulées, le comité provincial a décidé dans un premier temps de supprimer des séries pour la saison 2022-2023. Il a estimé que c’était le moment de le faire en limitant au maximum « la casse ». C’est pourquoi, en total respect avec les dispositions qui régissent l’interclubs liégeois, le premier de chaque série sera montant et les trois derniers de chaque série, Bye compris seront descendants. Les dixièmes qui habituellement étaient pratiquement toujours repéchés, ne devraient l’être que très partiellement.
* Les matchs de barrage seront également supprimés et le classement des montants et des descendants supplémentaires sera établi selon la « méthode Van Kerm ». Cette méthode avait déjà été utilisée lors de la saison 2019-2020 qui n’avait pas été à son terme.
* Il a aussi été demandé aux clubs de mettre la composition du comité à jour dans la base de données de l’aile francophone. Ceci est réalisable via l’espace personnel des secrétaires de clubs.
1. **Interpellation de Monsieur Roland Charlier** :
* Les clubs ont reçu à leur arrivée un document reprenant tous les échanges courriers entre le CP et Monsieur Roland Charlier. Une lecture du dernier mail reçu en fin de journée est également faite à l’assemblée.
* Yves Douin explique, en prélude à la discussion, la genèse de l’ASBL MAJP. Monsieur Charlier ne désire pas s’exprimer sur le sujet. Il est notamment souligné que les comptes sont déposés au greffe du tribunal et que la Province vérifie également cette comptabilité ainsi que les justificatifs.
* Le fonctionnement de l’asbl et en particulier la manière dont les subsides sont inscrits dans la comptabilité est largement développé.
* Monsieur Charlier reste sur ses positions et prend note des explications données.
* Un intervenant souligne que pour lui, le fait que Yves Douin soit président du CP et de l’asbl MAJP n’est pas compatible car il y a un conflit d’intérêt.
* Il est proposé que les documents comptables soient vérifiés par les vérificateurs aux comptes du CP.
* Une confiance à la gestion du comité provincial, est demandée aux clubs présents : 53 clubs confirment celle-ci, 7 clubs s’abstiennent et un club est contre.
1. **Divers** :

Yves Douin revient sur l’annonce qu’il avait faite, il y a trois saisons, à savoir qu’il faisait un dernier mandat avec comme objectif une réforme profonde de l’interclubs. Cette réforme n’aura pas lieu même si l’AFTT et les provinces planchent sur des projets. Après 30 années au CP et 27 années comme président, il a décidé de ne pas se représenter à l’issue de son mandat. Il annonce donc que ce sera sa dernière assemblée générale en temps que président et membre du CP. Il signale toutefois, qu’il sera à la disposition du CP pour aider dans des dossiers spécifiques.